

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2026

TARIFS DE L'ANNÉE 2026

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de moins de 50m²	24.80 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50m²	49.70 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support numérique de moins de 50m²	74.70 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes sur support numérique de plus de 50m²	147.50 €
Enseignes de moins de 7m²	Exonérées
Enseignes entre 7m² et 12m²	24.80 €
Enseignes entre 12m² et 50m²	49.70 €
Enseignes à partir de 50m²	99.50 €

Bandeau d'enseigne de moins de 7m²	Exonéré
Bandeau d'enseigne de 10m²	$10 \text{ m}^2 \times 24.80 \text{ €} = 248 \text{ €}$
Bandeau d'enseigne de 7m² + caisson lumineux de 1m² + totem de 6m² par face	$7+1+6+6 = 20 \text{ m}^2 \times 49.7 \text{ €} = 994 \text{ €}$
Bandeau d'enseigne de 7m² + panneau publicitaire de 8m² (hors du site d'activité)	$\text{Exonéré} + 8\text{m}^2 \times 24.40 \text{ €} = 198,40 \text{ €}$

Pour rappel :

- Ø La superficie imposable de l'enseigne est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image. Les enseignes comportant des inscriptions sur un panneau, la superficie taxable est celle du panneau.
- Ø Pour un dispositif publicitaire et une pré-enseigne apposés sur un panneau, l'encadrement ou les moulures ne sont pas taxés.
- Ø Les supports sont taxés par face : un panneau publicitaire recto-verso ou une enseigne à double face sont taxés 2 fois.
- Ø Pour l'application de la taxe, la surface prise en compte pour les enseignes correspond au cumul de tous les dispositifs.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la TLPE sur le site internet de la ville :

<https://www.aubagne.fr/mes-services/pole-artisanat-et-commerce/tlpe/>